



Assurance partie commune de copropriété

Par **Mikyrizi**, le **19/12/2011 à 13:51**

Bonjour,
Nous habitons une copropriété de 5 maison .
Chaque famille est assurée pour sa maison .
Mais pour le parc comprenant une allée macadamisée , des murets de clôture , 3 réverbères et une station de relevage des eaux usées ; Qu'en est il ? Doit on avoir une assurance spécifique pour des dommages qui seraient occasionnés par des malversations , tempêtes , grêles etc
Merci de me renseignerr
Cordialement .
Michel de REU

Par **Marion2**, le **19/12/2011 à 15:51**

Oui, il faut assurer les parties communes.
Il faut un Syndic de copropriété.
Vous n'êtes que 5 pavillons, il n'est pas utile d'avoir recours à un Syndic professionnel. Voyez-ça entre vous.
Vous faites une Assemblée Générale où vous élisez le Président de la Copropriété. Il vous représentera dans toutes vos démarches.